

## DOSSIER DE PRESSE-

---

### VISITE MME GOURAULT MINISTRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

JEUDI 25 OCTOBRE 2018

---

La mondialisation des activités et des idées, la crise économique, la révolution numérique... sont autant de bouleversements qui ont modifié nos rapports aux espaces territoriaux, accéléré les mobilités et ouvert de nouvelles perspectives pour le monde rural. Alors que pendant des décennies la ruralité a été dissuasive pour de nouvelles populations, elle apparaît sous un jour nouveau et redevient attractive. Sa qualité de vie, les sécurités de toute nature, l'accès au logement, des solidarités encore fortes et bien d'autres motivations, sont à l'œuvre pour donner à cette ruralité un avenir. La hausse du nombre d'habitants le prouve : l'Ardèche a retrouvé sa population d'avant-guerre ! L'Ardèche est un département connecté, tourné vers le monde. Grâce à son engagement en faveur du numérique, c'est un territoire qui est - et se donne les moyens d'être de plus en plus - en adéquation avec les aspirations d'un nombre croissant de Français qui placent au centre de leur projet personnel le cadre de vie, les liens sociaux, le coût de la vie ou l'offre culturelle... et la transition écologique et solidaire.

#### NUMERIQUE : LA NOUVELLE DONNE

L'Ardèche a développé un modèle de mobilité pour ses habitants et ses entrepreneurs qui répondra aux problématiques de demain : faisant d'une contrainte (absence de transport ferré de voyageurs, absence d'autoroute) une liberté. Dans ce nouveau modèle de développement soucieux de la place de l'homme dans son environnement, les services viennent à l'habitant, quel qu'en soit le moyen. Physiquement, avec des services itinérants (bibliobus, théâtre, enseignement artistique, salle de sport itinérante...), des maisons de service public ou des maisons de santé pluridisciplinaires ou « en ligne »... Le numérique et tous les usages qui en découlent permettent quant à eux de développer des outils de pointe et de faire venir le service au plus proche de l'habitant (médiation numérique, espaces numériques, télémédecine ...).

Ce sont aujourd'hui, **plus de 2 300 km de fibre déployés au service des entreprises**. Demain, c'est le déploiement de la fibre jusqu'à chez l'habitant qui sera effective. Ce projet consiste à poursuivre le déploiement du réseau fibre optique existant jusqu'aux habitants (FTTH) en traitant en priorité les principales poches de zones grises (débit <2 Mbits) du territoire. Avec un coût prévisionnel de **466 millions d'euros**, le syndicat mixte constitué par l'Ardèche et la Drôme et la région Rhône-Alpes en 2007 : Ardèche Drôme numérique sera le plus grand donneur d'ordres public en Ardèche-Drôme sur les 10 prochaines années avec une réalisation qui devrait mobiliser pas moins de 400 emplois dans les entreprises en charge du déploiement et de l'exploitation du réseau.

Une infrastructure territoriale complétée par un **réseau grandissant de tiers lieux, espaces de télétravail ou de coworking, publics ou privés**. Des aménagements qui font entrer pleinement notre territoire dans le 21<sup>e</sup> siècle : celui d'un développement économique non concentré sur les grandes agglomérations, celui de l'équilibre entre ville et campagne, celui permettant à ses habitants de concilier l'excellence professionnelle et celle du cadre de vie.

## TIERS LIEUX

Le Département s'engage pour soutenir le développement de nouveaux modèles d'employabilité, mêlant les origines, les métiers, les organisations, pour générer de la créativité, du lien social, bref de l'attractivité.

Pour ce faire, l'**appel à projets « tiers lieux »** lancé par le Département, s'inscrit dans sa politique de développement des outils et des usages du numérique qui vise à mailler sur le territoire un réseau de ces nouveaux lieux.

Les tiers lieux sont soutenus par le Département pour leurs lancements, tant en investissement qu'en fonctionnement. Une enveloppe de **100 000 euros annuels** est prévue pour soutenir ces initiatives, qui peuvent aller du centre de télétravail, à l'espace de coworking (impliquant donc les abonnés à l'espace à la vie de celui-ci, selon des modèles de participations pouvant aller jusqu'à la cogestion), en passant par les « fab lab », lieux de création et d'innovation, mais aussi pépinières de transmission de savoirs, avec des ateliers ouverts aux habitants et en particulier aux jeunes. Les espaces publics numériques, installés depuis de longues années en Ardèche, participent également de ce renouvellement de la médiation numérique à destination des populations les plus en demande, « bouclant la boucle » du développement des services en ligne et permettant leur réelle appropriation !

## TELEMEDECINE

Affichée comme l'un des projets prioritaires par Laurent Ughetto, président du Département, et répondant aux enjeux d'accès aux soins facilité pour les Ardéchois et d'attractivité pour le personnel médical, **la télémédecine**, déjà expérimentée sur le territoire dans le cadre de projets locaux ciblés, **est devenue un projet commun entre le Département de l'Ardèche et l'ARS. Les deux institutions ont présenté leur projet à Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, qui a validé son soutien au projet dans un courrier daté du 8 juin dernier.**

En tant que **premier territoire-pilote de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, l'Ardèche sera l'acteur d'un plan stratégique de développement qui sera ensuite ajusté tout au long de l'expérimentation pour devenir un modèle de développement de la télémédecine en Auvergne-Rhône-Alpes et dans les départements ruraux.

Cette collaboration inédite s'inscrit dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2018, favorisant notamment l'expérimentation dans le système de santé et doté d'un fonds de 30 M€. Les projets financés devront répondre à la fois aux critères inscrits dans le PRS et aux priorités politiques du conseil départemental de l'Ardèche : développer la coopération des professionnels de santé et lutter contre la désertification médicale.

Cette stratégie axée sur la télémédecine s'appuie sur le réseau fibré déployé par le syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) qui apporte en effet l'outil nécessaire au bon fonctionnement de la télémédecine : la fibre numérique.

Les objectifs de la télémédecine :

- **Améliorer l'accessibilité de tous à des soins de qualité** sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zonées enclavées, isolées ou sous-denses en matière de professionnels de santé
- Impulser **une meilleure coordination entre les professionnels et les structures de soins** ambulatoire, hospitaliers et médico-sociaux ;
- Mieux articuler les médecins généralistes et le service hospitalier pour notamment offrir une **meilleure visibilité du parcours de santé du patient** ;
- **Favoriser un recours maîtrisé au système curatif** en diminuant la fréquentation des urgences, le recours aux dispositifs de permanences des soins, les hospitalisations inadéquates et les transports ;
- **Prendre en compte les besoins et les attentes du patient**, acteur à part entière de sa santé en facilitant le maintien à domicile ou en établissement médico-social, des personnes en situation de perte d'autonomie ou souffrant de maladies chroniques.

Le territoire ardéchois constitue déjà un territoire de déploiement de projets de télémédecine (hôpital de Moze à Saint-Agrève en lien avec des hôpitaux lyonnais et parisiens, GIP prévention cancer...).

## COLLEGES NUMERIQUES

Le Département prend en compte les enjeux et les usages du numérique au collège en assurant le renouvellement tous les 5 ans du parc des ordinateurs. Il accompagne aussi le développement des projets innovants visant à encourager l'utilisation des tablettes tactiles. Ces tablettes ont pour but de moderniser les supports d'éducation, dans le cadre de la convention de partenariat « **Collèges numériques et innovation pédagogique** » signée entre le Département et l'État, visant à doter d'équipements et de ressources numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges publics et privés sous contrat. Grâce à l'aide apportée par les supports numériques et au temps gagné, l'enseignant peut réorganiser sa façon d'enseigner, rassembler les élèves selon leurs besoins, selon les objectifs de l'activité, développer des enseignements différenciés et des apprentissages personnalisés.

Autre illustration de l'engagement numérique du Département : aujourd'hui tous les collèges ont **accès au haut débit grâce à la fibre optique** et l'ensemble des structures informatiques sont en cours de modernisation. 780 000 € ont été investis en 2017, le même effort est consenti en 2018.

C'est en outre en termes d'usage et notamment avec le déploiement d'un **outil de travail collaboratif et de pédagogie inversée : Pearltrees**, que le Département s'investit dans le numérique et ses usages au collège. Cette solution permet pour les professeurs la création de documents, la construction d'une bibliothèque collaborative. Pour les élèves ils disposent ainsi d'un portfolio des ressources pédagogiques, ils peuvent par ce biais gérer des projets collaboratifs, et maîtriser la recherche web...En outre cela contribue à la limitation du poids des cartables, renforce la protection des données personnelles, permet une meilleure surveillance et une protection contre le harcèlement.

## LES SERVICES AU PUBLIC DE DEMAIN !

À travers la loi du 7 août 2015 portant la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en lien avec la politique d'égalité des territoires, l'Etat a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public. Le Département s'est donc doté de son Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Après six mois de concertation avec les habitants et de co-construction avec les partenaires et acteurs locaux, le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services de l'Ardèche (SDAASP) 2018-2023 porte les priorités des Ardéchois pour les services au public autour de **4 thèmes prioritaires qui ciblent singulièrement les aspects de vie au quotidien des habitants et les démarches favorisant un accès effectif aux droits et à l'information** et utilisant notamment le numérique pour ce faire.

Le Département s'est d'ores et déjà engagé sur la thématique de **la santé de proximité** (télémédecine - cf. ci-dessus, attractivité, maison de santé, soutien à l'installation et aides aux stages des jeunes internes...), sur le soutien aux **commerces de proximité et aux services du quotidien** notamment via ses politiques publiques d'aides aux EPCI et communes en matière de préservation ou installation de nouveaux commerces (Pass'Territoires). Il entame un travail de fond de gestion des relations usagers pour simplifier les **démarches administratives et sociales** sans oublier la médiation numérique, l'aide administrative et l'accompagnement social, leviers à activer concomitamment pour assurer un accueil social inconditionnel. Enfin sur les mobilités qui renvoient tant à l'offre de transports collectifs qu'aux pratiques individuelles et aux initiatives micro-locales ou encore aux mobilités « intelligentes » faisant la part belle au numérique. Le plan mobilité et les réflexions conduites dans le cadre de la semaine de la transition considèrent tout à la fois les innovations technologiques et numériques, le développement du collaboratif qui permettent d'avoir un autre regard sur les problématiques de la mobilité.